



## En arrêt maladie depuis 14 mois

Par **haas**, le **17/09/2020** à **10:00**

Madame, Monsieur

Actuellement en arrêt maladie depuis juillet 2019 où j'ai dû être opéré d'une réinsertion du sous scapulaire avec ténédose du biceps suite à une agression je suis toujours mes séances de kiné ayant des douleurs depuis je dois passer le 29 septembre 2020 un arthroscanner avec infiltration j'ai perçu pendant 3 mois mes salaires de la ddfip en tant qu'agent de service ensuite la cpam a prié la relève ma question était de savoir si le fait de ne plus recevoir mes fiches de salaires va faire 7 mois ma dernière fiche de salaire date de février 2019 est-ce légal ?

J'ai également reçu en décembre une convocation où je me suis rendu devant un médecin agréé du travail que mon employeur a désigné afin de savoir si mon arrêt était bien fondé.

Le médecin a envoyé mes documents au comité médical afin que je puisse prétendre à mon salaire intégral la réunion a eu lieu le 30 juillet 2020 à ce jour aucune nouvelle ...

Que dois-je faire !!!

J'attends votre réponse .

Cordialement

HS